

Chers parents,

Vu la situation particulière du moment, l'école a décidé de rendre possible la consultation des bulletins par voie informatique.

Pour ce faire, dès la date du 1<sup>er</sup> avril à 12h00, il faut :

1. se rendre sur la page <https://www.mesbulletins.net/ConsultExtern/default.cfm> ;
2. dans le **cadre du bas**, encoder votre adresse mail (celle par laquelle vous avez reçu le mail contenant ce fichier, **normalement, les adresses des élèves ne fonctionnent pas !**) ;
3. cliquer sur « **Envoyer le code** » ;
4. une fois le mail reçu (les mails, si vous avez plusieurs enfants), copier le code, puis le coller dans le **deuxième cadre** (« **Code d'accès au bulletin de l'étudiant** ») ;
5. encoder votre mail dans le **premier cadre** (« **Votre mail** ») ;
6. cliquer sur « **Envoyer** » ;
7. le site travaille quelques secondes avant de vous proposer une nouvelle fenêtre ; cliquer alors sur « **Recevoir ce bulletin par mail** ».

Après un petit temps d'attente (pouvant varier de quelques secondes à quelques minutes selon la disponibilité du site), vous recevez le bulletin demandé.

#### **Remarques importantes :**

- Le site des bulletins est optimisé pour fonctionner de préférence avec certains navigateurs internet (tous téléchargeables gratuitement), à savoir, au choix :
  - ✓ Mozilla Firefox ;
  - ✓ Google Chrome ;
  - ✓ Safari.Cela signifie que l'utilisation d'un navigateur différent risque de ne pas fonctionner !
- Pensez éventuellement à consulter le dossier « Spam » de votre boîte mail si un mail attendu devait ne pas arriver.
- Si vous avez plusieurs enfants, il faut reprendre à partir de l'étape 4. pour chaque enfant supplémentaire en copiant, pour chaque enfant, son code personnel.
- De même, quand vous disposerez des codes, si vous ne les avez pas égarés, vous pourrez démarrer à l'étape 4.

Nous espérons que ce mode d'emploi sera suffisamment clair pour vous permettre de consulter les bulletins de vos enfants.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Respectueusement,

L'équipe des bulletins de l'IPH (S. Provoost et A. Rikir)